

DÉCLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

21 octobre 2022

ASA 28/6138/2022

AILRC-FR

MALAISIE. IL FAUT CESSER D'EXPULSER DES PERSONNES ORIGINAIRES DU MYANMAR ET GARANTIR L'ACCÈS À L'ASILE

Le gouvernement malaisien doit immédiatement mettre un terme à toutes les expulsions forcées de personnes originaires du Myanmar et veiller à ce qu'elles aient la possibilité de demander asile, a déclaré Amnesty International le 21 octobre 2022. En outre, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) doit pouvoir rencontrer toutes les personnes se trouvant dans les centres de détention pour migrants, y compris les femmes, les enfants et les hommes originaires du Myanmar qui y sont détenus. Celles qui souhaitent demander l'asile doivent être libérées. Depuis début octobre, plus de 150 ressortissants du Myanmar auraient été expulsés de Malaisie, en coopération avec les autorités militaires du Myanmar. Compte tenu de la gravité de la situation des droits humains au Myanmar, ils risquent d'être persécutés, torturés, soumis à des détentions arbitraires et à des mauvais traitements.

Selon les médias, au 19 octobre, la Malaisie a expulsé plus de 150 ressortissants du Myanmar depuis le début du mois. Amnesty International craint que d'autres expulsions forcées n'aient lieu dans les semaines et les mois à venir. Le gouvernement malaisien poursuit ces expulsions vers le Myanmar en dépit de la situation d'insécurité résultant du coup d'État de février 2021, dans le cadre d'un accord avec la junte militaire qui s'est emparée du pouvoir dans le pays.

Amnesty International a recueilli des informations sur les graves violations des droits humains commises au Myanmar depuis le coup d'État de 2021. Elle a récemment publié des preuves accablantes de la torture pratiquée par l'armée pour extorquer des informations, ainsi que des conditions épouvantables dans les prisons et les centres d'interrogatoire. Les dissident-e-s sont régulièrement arrêtés et torturés en détention. Dans l'est du Myanmar, des éléments font état de crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité imputables à l'armée.

Tom Andrews, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, a déclaré en septembre que les conditions se sont dégradées pour atteindre l'horreur depuis que l'armée a pris le pouvoir l'an dernier. Le bilan fait état de plus de 2 300 morts et de milliers d'arrestations depuis le coup d'État, selon l'Association d'aide aux prisonniers politiques (AAPP), une organisation de la société civile locale qui recense les violations des droits humains. Par ailleurs, les efforts déployés pour rétablir la paix, tels que le consensus en cinq points de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE), ont échoué, comme l'a reconnu il y a peu Saifuddin Abdullah, ministre malaisien des Affaires étrangères.

Les expulsions forcées de personnes originaires du Myanmar sans possibilité de demander l'asile contredisent les récentes déclarations du ministre des Affaires étrangères, qui a critiqué les autorités militaires. La Malaisie, en tant que membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, doit s'abstenir de tout acte bafouant le droit international relatif aux droits humains, notamment le droit de demander asile. Le gouvernement doit cesser d'expulser de force les personnes demandeuses d'asile, notamment les dissident-e-s ou les opposant-e-s à l'armée du Myanmar, ainsi que toute personne risquant d'être persécutée à son retour. Amnesty International considère que toute personne placée en détention pour une durée indéterminée pour des questions liées à l'immigration est victime d'une expulsion forcée si elle est renvoyée au Myanmar. Elle estime que toute expulsion forcée d'une personne originaire du Myanmar dans les conditions actuelles constitue un refoulement – expulsion d'une personne vers un pays où elle risque fort d'être victime de violations des droits humains – ce qui est contraire au droit international coutumier.

Amnesty International engage le gouvernement à respecter les droits humains et le droit international et à renoncer à tout projet visant à renvoyer de force des personnes originaires du Myanmar vers la violence et le danger. Il doit permettre à celles qui ne peuvent pas ou ne veulent pas retourner au Myanmar de rester en Malaisie en toute sécurité, sans risque de refoulement, et doit régulariser leur séjour en prolongeant leur permis de travail ou d'autres visas, ou en proposant une procédure d'asile : ces personnes doivent pouvoir exercer leurs droits. Nul ne devrait être

renvoyé de force au Myanmar, pour quelque raison que ce soit, en raison de la situation de violence qui règne actuellement dans le pays.

Amnesty International demeure préoccupée par la détention arbitraire pour une durée indéterminée, par les services de l'immigration en Malaisie, de personnes notamment originaires du Myanmar qui sont détenues indéfiniment dans le pays. Elle demande que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) puisse se rendre immédiatement dans les centres de détention. Les personnes qui souhaitent déposer une demande d'asile doivent être libérées et le gouvernement doit collaborer avec le HCR pour en finir avec le système de détention pour une durée illimitée.